



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2023

Ville de THOUARE-SUR-LOIRE

Rapport d'orientations budgétaires 2023

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Il a pour vocation de présenter aux Thouaréen(ne)s et à leurs élus, les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2022 et permet, à l'assemblée délibérante, de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit :

- La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.
- Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.
- La délibération doit être transmise au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au président de l'EPCI dont la collectivité est membre.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Dans le Monde et en Europe

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières, pour certaines, depuis presque un an.

L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.

En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Dans ce contexte perturbé où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2).

1.2 Au niveau national

D'après l'INSEE, le contexte économique 2023 devrait se traduire, en France, par la poursuite de la dégradation générale des indicateurs macro-économiques largement amorcée en 2022.

L'économie française a subi un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du PIB, du fait principalement de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine. Il en résulte une inflation trop élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages, en large partie cependant amortie par les finances publiques.

Après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de 2022, l'activité traverserait en 2023 deux phases bien distinctes : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

Les tensions sur les prix internationaux des matières premières, même si elles se sont partiellement relâchées depuis septembre, se sont traduites par une inflation en augmentation continue sur l'année 2022, qui s'établirait à 6,0 % en moyenne annuelle. Celle-ci se maintiendrait au même niveau en moyenne annuelle en 2023, mais son profil en glissement annuel serait très différent, avec un pic au premier semestre 2023 puis une nette décrue ensuite (au voisinage de 4 % en fin d'année). En 2024, l'inflation poursuivrait son repli, même si certains prix alimentaires mais aussi les prix des services, resteraient dynamiques. Fin 2024 et en 2025, l'inflation reviendrait vers la cible de la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %.



La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022).

Avec le plein effet du choc externe, l'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué, et la croissance du PIB n'atteindrait que + 0,3 %. Une telle projection est entourée d'une incertitude toujours large, notamment liée aux aléas sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz : nous retenons de ce fait une fourchette comprise entre - 0,3 % et + 0,8 % pour cette prévision de la croissance en 2023. Nous ne pouvons donc pas exclure la possibilité d'une récession, qui serait cependant alors temporaire et limitée.

Une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, la phase de reprise s'amorcerait en 2024. Ce serait d'abord à un rythme modéré, de 1,2 % en moyenne annuelle. La dynamique de croissance se poursuivrait sur toute l'année 2025, avec une progression du PIB en moyenne annuelle de 1,8 %.

En dépit des chocs successifs enregistrés depuis 2020, l'économie française montrerait sur moyenne période une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et, d'ici 2025, du taux de marge des entreprises. Cela recouvrirait néanmoins des disparités entre catégories de ménages et entre secteurs d'activité pour les entreprises. Cette résilience aurait une contrepartie tenant au rôle protecteur joué par les finances publiques : le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait ainsi au mieux stabilisé à l'horizon 2025. Malgré la fin des mesures de soutien généralisé de type bouclier tarifaire, le ratio des dépenses publiques, à 56 % du PIB en 2025, pourrait être encore supérieur de deux points à son niveau pré-Covid (pour un peu plus de la moitié à cause de l'augmentation des dépenses publiques hors charge d'intérêts).

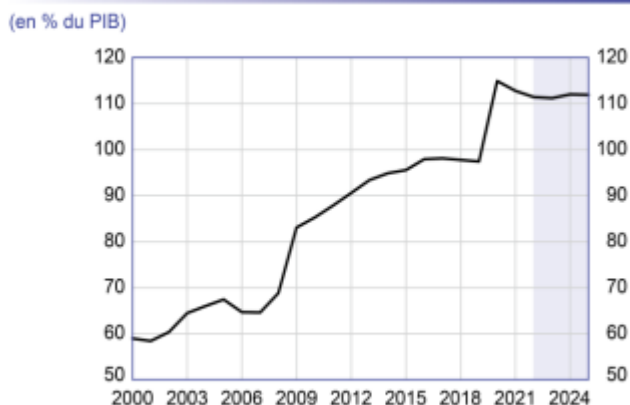
POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.
Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

Le déficit public resterait dégradé en 2022-2023, malgré la fin des mesures de soutien Covid-19, sous l'effet de la poursuite des mesures de relance et de celles prises pour protéger l'économie face à l'inflation. Sur la base des informations dont nous disposons à ce stade, le ratio de dette publique demeurerait autour de 112 % du PIB sur l'horizon de prévision.

Graphique 11 : Dette publique en France



Sources : Insee jusqu'en 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2023, dans un contexte de ralentissement de l'activité, le déficit public remonterait légèrement, à 5,4 % du PIB, du fait de la poursuite des mesures de lutte contre l'inflation, en plus de l'impact de l'inflation élevée sur les dépenses de fonctionnement et la charge d'intérêts.

2. L'IMPACT DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2023 SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives.

La CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière, atteint +7,1% en 2023, ce qui majorera la recette fiscale. C'est inédit depuis au moins 1989. La différence entre un plafonnement à 3,5% et 7,1% représente près de 2 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour les collectivités en 2023.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des revalorisations ces 10 dernières années :

2013	+1,8%
2014	+0,9%
2015	+0,9%
2016	+1,0%
2017	+0,4%
2018	+1,2%
2019	+2,2%
2020	+1,2%
2021	+0,2%
2022	+3,4%
2023	+7,1%

Le budget soutient également l'action des collectivités territoriales et de leurs services publics de proximité, par la première augmentation de la dotation générale de fonctionnement (DGF) depuis 13 ans, soit 320 millions d'euros. Cela permettra que 95 % des communes voient leur DGF augmentée ou stabilisée.

Ce budget 2023 réaffirme la priorité donnée à la transition écologique, notamment en mettant en place un fonds vert de deux milliards d'euros dédié à l'accélération de la transition écologique dans les territoires et en renforçant les moyens dédiés à la rénovation énergétique, au verdissement des transports du quotidien et à la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le PLF comporte également d'autres mesures telles que l'élargissement du périmètre de la taxe sur les logements vacants et de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation et des locaux professionnels, 100 millions d'euros au bénéfice des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) non franciliennes, l'extinction de la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, l'allongement à quatre ans de la garantie de sortie d'éligibilité au FPIC.

3. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

3.1 Les orientations générales

Les ambitions exprimées pour la ville sont de :

- **Nécessairement investir et équiper notre ville au niveau des services attendus d'une ville appartenant désormais à la strate des villes de 10 à 20 000 habitants**

L'année 2023, sera entre autres consacrée aux travaux de conception, d'études et de maîtrise d'œuvre utiles à la construction de l'équipement multifonctions (plateau sportif, ALSH 6-11 ans, salles associatives)

- **Accompagner la transition énergétique de nos bâtiments et combler le retard pris dans l'entretien du patrimoine et des bâtiments communaux notamment sportifs**

Pour 2023, l'enveloppe d'entretien du patrimoine sera reconduite dans le seul but de combler les faibles investissements et nombreux retards enregistrés lors du mandat précédent. Des dépenses supplémentaires seront engagées en 2023 pour accompagner la transition énergétique de nos bâtiments et ainsi mettre en œuvre notre plan de sobriété énergétique adopté en novembre 2022.

- **Prévenir les situations de précarité au sein même des services municipaux**

L'organisation et le fonctionnement des services présentaient à notre arrivée en 2020, d'importants dysfonctionnements, fruits d'une gestion essentiellement comptable et d'une économie sur les postes. Nous nous sommes intéressés à des situations de travailleur isolé, supportant depuis de longues années, des conditions d'emploi très particulières. Nous nous sommes aussi attachés à répondre à des situations précaires par voie de titularisation et à proposer lorsque cela demeurerait possible, des compléments de temps d'emploi pour offrir à des agents, des revenus de vie dignes. Si certaines situations individuelles ont positivement évolué, il convient d'être encore vigilant.

- **Poursuivre en 2023, la modernisation du service public amorcée dès 2021**

La restructuration des services commencée en 2021 est aujourd'hui aboutie. L'organigramme retient aujourd'hui six directions (Cohésion Sociale, Enfance Jeunesse Education, Administration Juridique et Economique, Ressources Humaines, Finances et Commande Publique et Services Techniques et Aménagement). L'ensemble des postes de direction sont pourvus et l'administration communale est donc en ordre de soutenir et d'accompagner pleinement en 2023 la mise en œuvre des politiques publiques attendues.

- **Œuvrer d'une certaine manière pour la santé en reprenant progressivement en main, la fabrication des repas scolaire**

Le lancement prochain du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cuisine centrale a pour finalité de doter la ville d'un outil de production communal afin de produire localement les repas servis dans nos cantines, de maîtriser leur fabrication et d'améliorer leur composition et leur qualité nutritionnelle et ainsi d'agir favorablement sur la santé des enfants.

- **Améliorer de façon continue, la performance des services en modernisant les outils à la disposition des agents**

En 2022, un investissement sans précédent a été réalisé pour l'informatisation des services dans le seul but de donner des conditions d'exercice professionnel décentes aux agents et renforcer l'efficacité du service public local auprès des habitants. En complément des équipements, (ordinateurs, téléphones, imprimantes), la ville a investi et continue d'investir en 2023 dans des logiciels métier pour les directions des Ressources

Humaines et des Finances (CIRIL) ainsi que pour la direction des Services Techniques et de l'Aménagement (OPEN GST). Les services de la direction de l'Administration Générale, Juridique et Economique se verront aussi dotés d'un logiciel de gestion du courrier.

➤ **Répondre à nos obligations légales en matière de construction de logements sociaux et donc affirmer davantage notre caractère de ville inclusive**

La politique menée sur le logement social ces dernières années place aujourd'hui la commune en situation de fragilité vis-à-vis de ses obligations au titre de la loi SRU (perspective de carence évoquée par la Préfecture), risquant de grever lourdement le budget communal des prochaines années. Les engagements pris par la municipalité précédente sur le programme triennal 2017-2019 n'ont pas été tenus. La commune doit donc poursuivre les efforts entrepris depuis 2020 bien que les réserves foncières de la commune soient insuffisantes pour pouvoir agir rapidement sur ce dossier logement. Cette situation s'impose à la nouvelle équipe municipale et aura des conséquences sur l'ensemble du mandat.

3.2 Les orientations financières

Le but est très clairement d'investir et d'amener les services et équipements publics au niveau attendu d'une ville de plus de 10 000 habitants, dont la croissance moyenne du nombre de ses habitants sur ces 10 dernières années a permis d'enregistrer une progression de l'ordre de plus de 400 habitants en moyenne par an. C'est dire le défi qu'il faut relever.

Pour autant, la poursuite de cette ambition ne se fera pas au détriment d'une gestion responsable. Ainsi les indicateurs financiers de référence pour la période 2023-2026 seront les suivants :

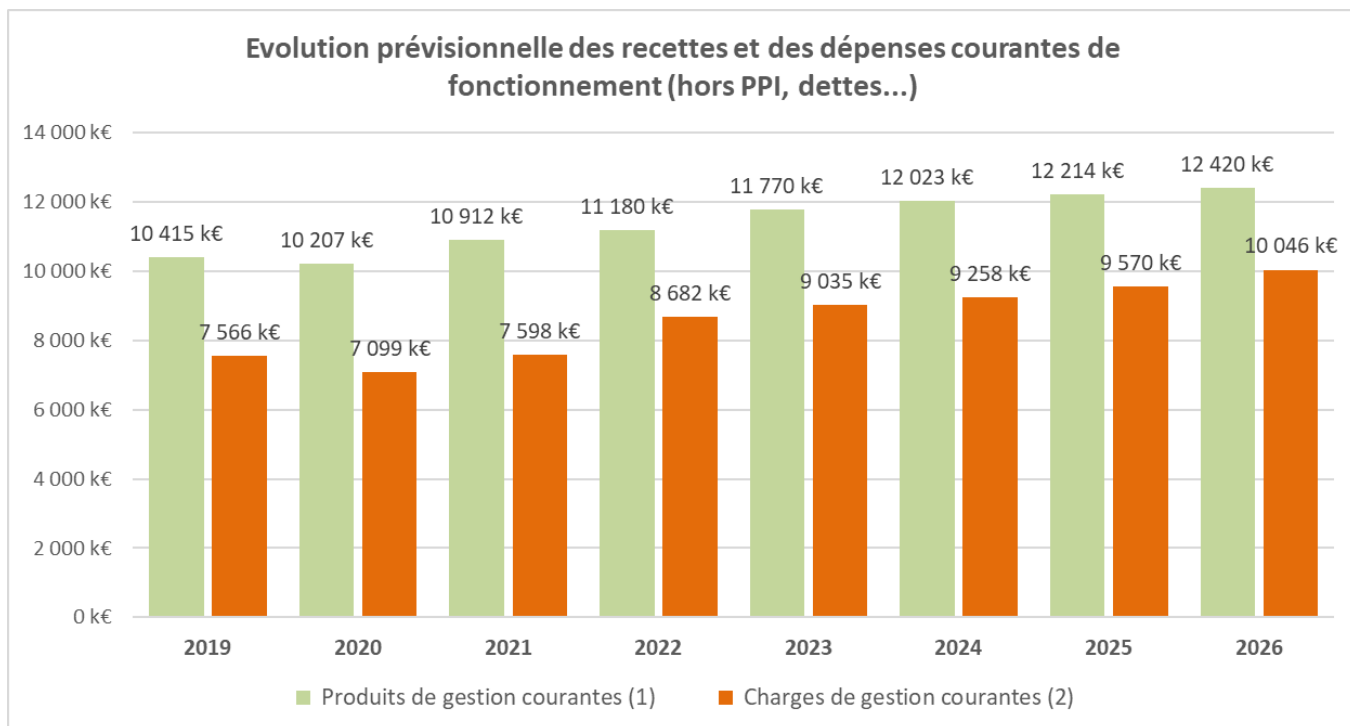
- conserver une capacité de désendettement en 2026 inférieure ou égale à 6 ans ;
- justifier d'une épargne nette égale ou supérieure à 1 Million d'€.

3. 3 Les orientations budgétaires en fonctionnement

3.3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement permettent à la Ville de couvrir les dépenses de gestion courantes des services publics proposés aux habitants et de se constituer l'épargne dont elle a besoin pour investir. Pour 2023, les recettes de fonctionnement devraient atteindre 11 732 000€.

Nos recettes de fonctionnement progresseraient de +5,8% sur la période 2023-2026.



3.3.1.1 Les produits fiscaux

L'année 2023 marque la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2023, 100% des foyers fiscaux ne s'acquitteront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour la collectivité cette perte de ressource fiscale directe fait l'objet d'une compensation.

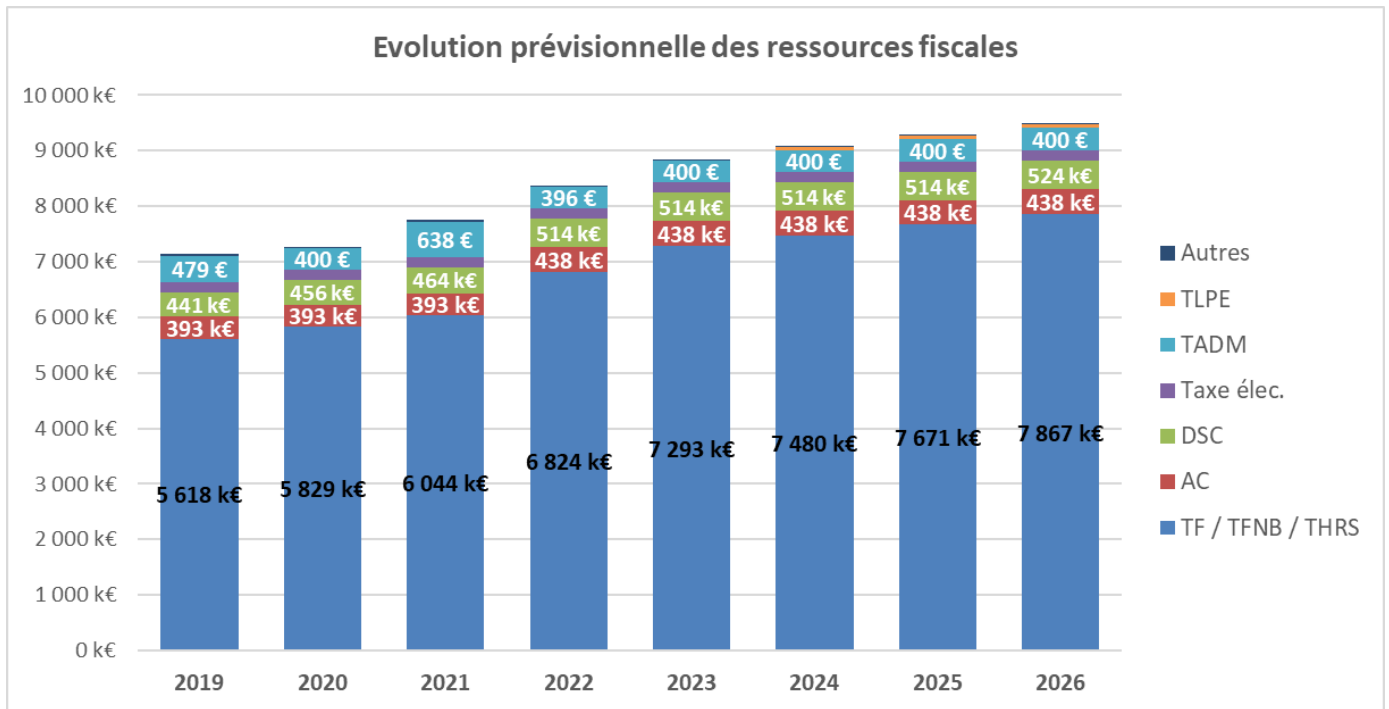
En 2023, l'augmentation de 7,1 % des valeurs locatives, entraînera un gain fiscal supplémentaire d'un niveau plus important que celui connu ces dix dernières années. A ce titre le produit fiscal attendu représenterait 7 250 000€.

En 2023, il n'est pas prévu de recourir, en parallèle de l'augmentation des bases locatives, à un relèvement des taux de la taxe foncière.

Les Taxes additionnelles sur les droits de mutations pourraient pâtir des effets d'une potentielle "crise immobilière" en lien avec le relèvement des taux engendrés par le contexte économique mondial. Ainsi les entrées exceptionnelles de recettes connues en 2021 (à hauteur de 600 000€) ne devraient pas être de nouveau atteintes. Toutefois une recette de 400 000€ a été prévue, ce qui est le niveau d'entrées le plus bas constaté les années antérieures sur ce poste.

Pour l'Attribution de compensation nous prévoyons une entrée de 438 000€ et de 514 000€ pour la dotation de solidarité communautaire.

Ainsi en 2023 le produit fiscal de la collectivité (8 779 000€) devrait être en augmentation de 6,5%.



La prospective anticipe la possible mise en place de la TLPE à compter de 2024 qui générerait potentiellement une nouvelle recette fiscale pour un montant valorisé pour l'instant sur une base minimale de 66 000€.

3.3.1.2 Les dotations – subventions - participations

Le partenariat avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale continue à produire ses effets sur l'année 2023 et jusqu'à fin 2024 permettant de garantir une stabilité des recettes que nous avons projeté sur un horizon plus lointain sous réserve de politiques publiques constantes des organismes sociaux.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pourrait se stabiliser si l'Etat poursuit le soutien aux collectivités annoncé dans la loi de Finances 2023. Cependant à ce stade cette projection est à prendre avec précaution.

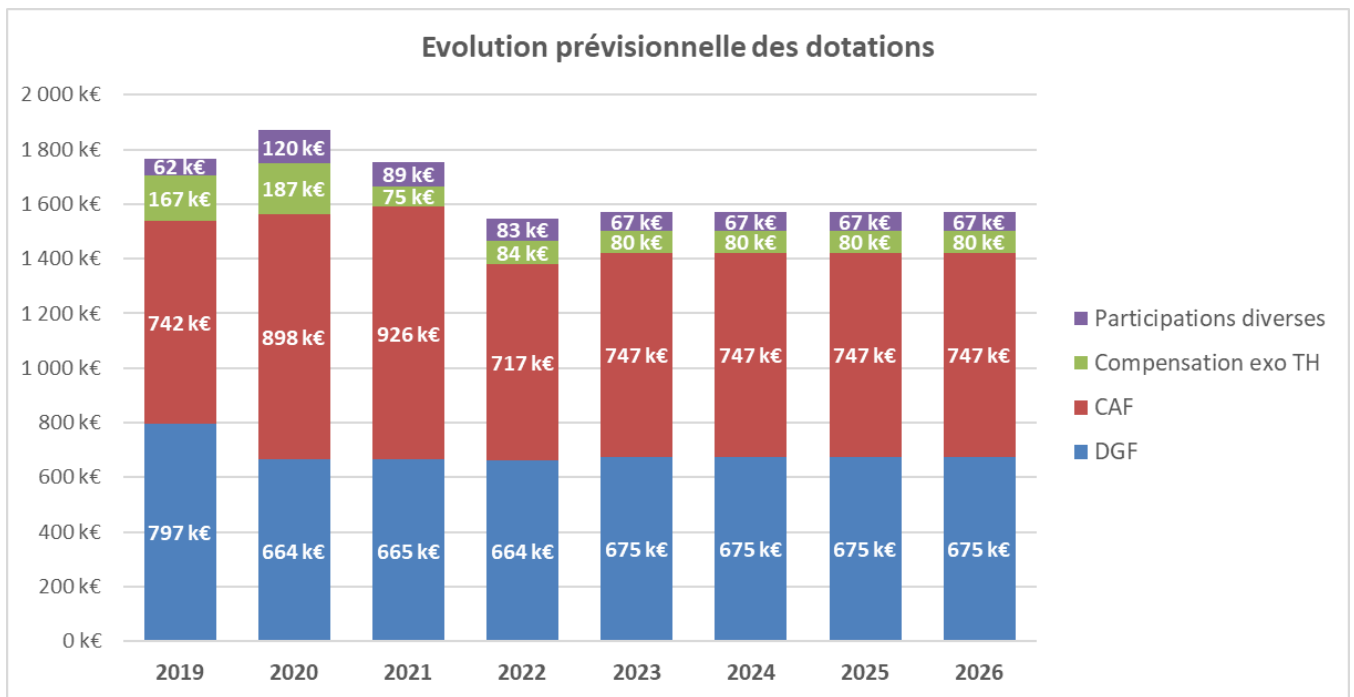
En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue dans le PLF 2023 est portée de 210 à 320 M€:

- > 200 M€ sur la dotation de solidarité rurale,

- > 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine,

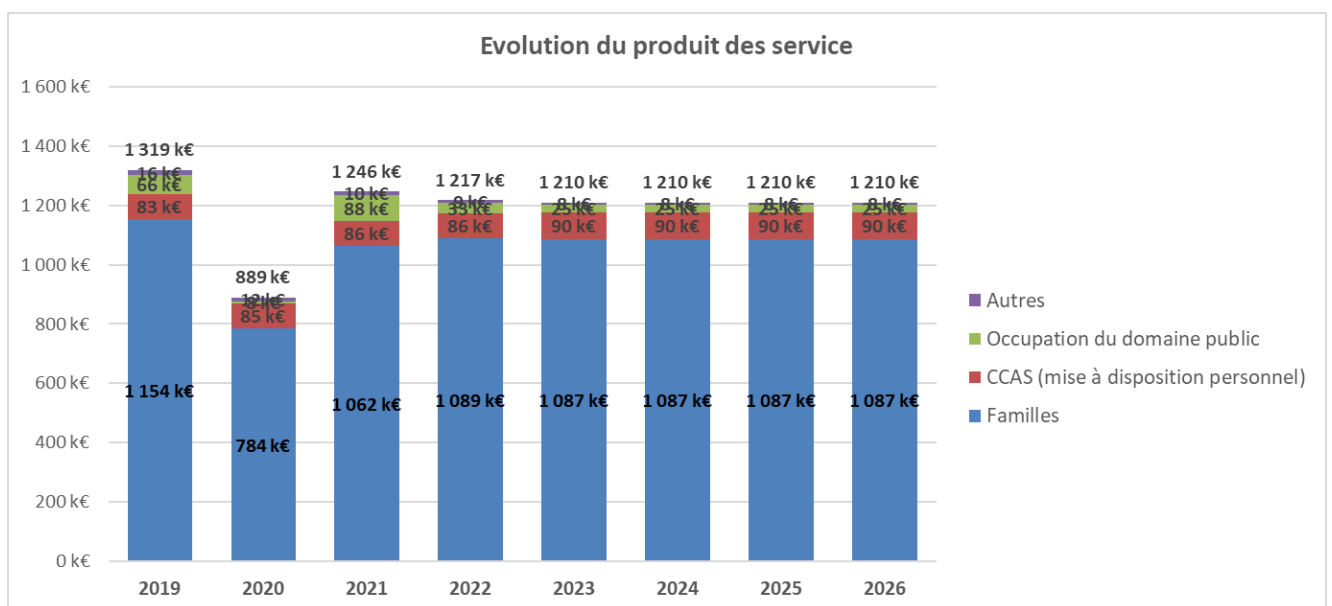
- > 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité, avec déplafonnement pour les communautés de communes fragiles.

Grâce à cet effort inédit depuis 13 ans, la plupart des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser, contre la moitié en 2022 et un tiers en 2023.



3.3.1.2 Les produits des services

L'évolution du produit des services reste stable après la baisse importante connue en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Pour 2023, la prévision s'élève à 1 209 828€, dont la quasi-totalité est issue des produits liés à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires et de loisirs. A périmètre constant ces produits devraient rester stables jusqu'en 2026.



3.3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.3.2.1 Les charges de personnel

L'année 2022 a été influencée par la mise en œuvre d'une restructuration et d'une élévation en compétences des services à effectif quasi constant (+ 2 ETP liés directement à la restructuration). Au-delà des effets liés au changement d'organisation, la crise à la fois sanitaire et financière a eu un réel impact sur les comportements et a pu entraîner des mobilités (départs et arrivées de personnels) en cours d'année pour arriver en cette fin d'année 2022 à un effectif complet et stabilisé.

L'année 2022 a également été marquée par plusieurs évolutions réglementaires sur les salaires des titulaires et des non titulaires : versement de la prime inflation, dernier reclassement (PPCR) au 01/01/2022 pour les catégories C principalement, 2 augmentations du SMIC (0,9% et 2,6%) consécutives à l'inflation (impact sur les plus bas salaires), augmentation du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022, reclassement catégorie B au 01/09/2022.

En termes de dépenses de personnel, cela signifie que les impacts des mobilités et des évolutions réglementaires s'appliqueront en année pleine en 2023.

Le réalisé 2022 du chapitre 012 masse salariale est de 5 696 962€.

Pour 2023, La construction du budget des charges de personnel s'appuie sur une volonté de gestion raisonnée des moyens de la collectivité pour répondre aux besoins du service public, aux évolutions réglementaires anticipées ainsi qu'au projet politique.

Dans la continuité de l'année 2022, les choix d'orientation du BP2023 ont également pour but de renforcer les compétences au sein des services, de mettre en valeur l'implication des agents et de favoriser les évolutions de parcours professionnels. Une attention particulière est donnée à l'accompagnement des situations d'évolutions subies, liées à des problématiques de santé ainsi qu'aux situations de précarité d'emploi (agents à temps non complet, contractuels).

La prévision annuelle des charges de personnel pour 2023 est de **5 954 859 €**, soit une évolution de 4,53 % par rapport au réalisé 2022.

L'hypothèse d'évolution des dépenses de personnel pour la période de 2023 à 2026 s'établirait en moyenne à +4.02 %par an.

Sur ces 4.53 points d'augmentation en 2023, 4.41 points constituent des dépenses imposées, c'est à dire :

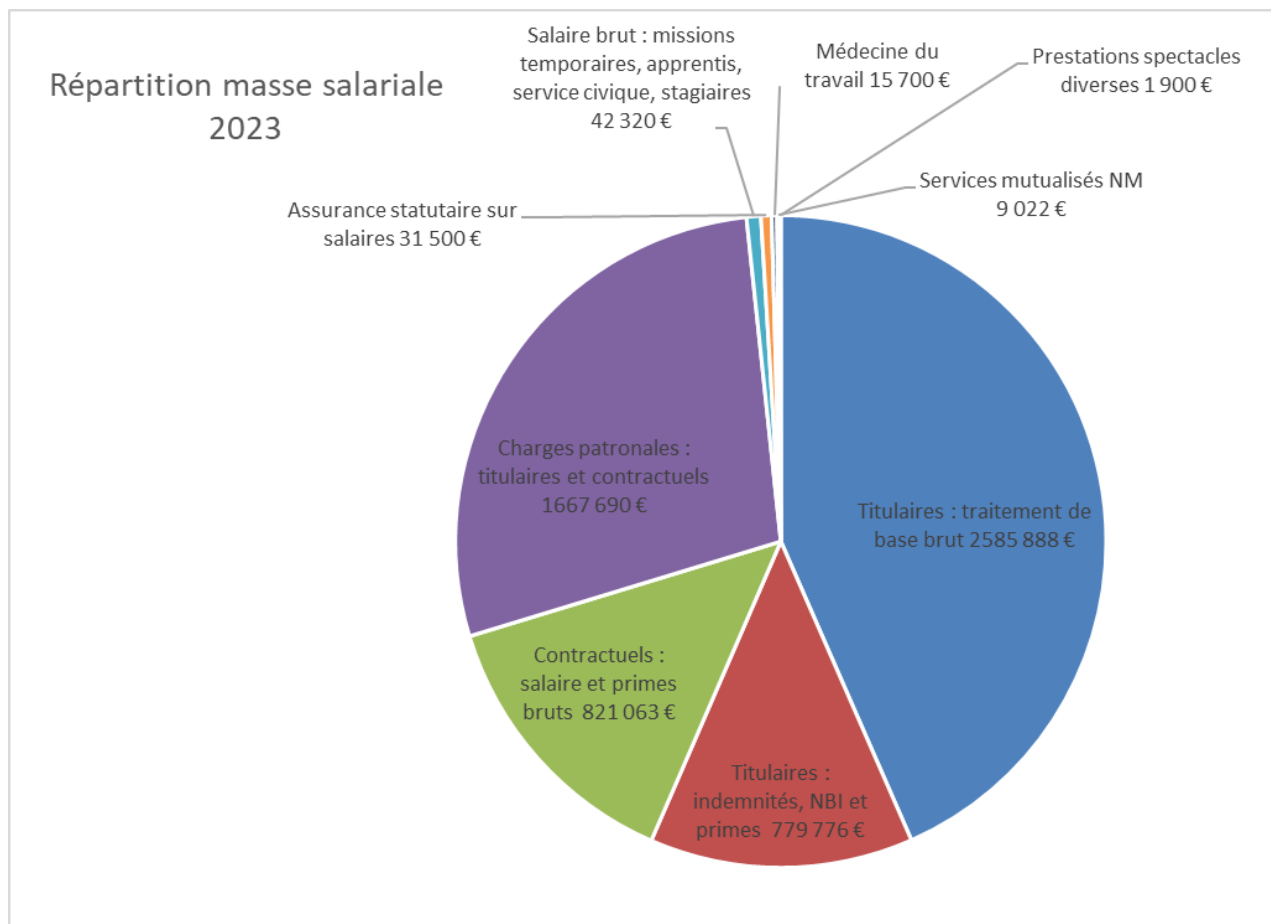
- Soit des dépenses réglementaires comme l'application de l'augmentation du point d'indice, le temps d'infirmier au multi-accueil, le recrutement d'agents recenseurs
- Soit des dépenses mécaniques, le GVT ou encore le contingent d'heures supplémentaires ou complémentaires nécessaire aux remplacements ou à l'accroissement temporaire d'activités...

Pour autant les quelques dépenses nouvelles sont l'expression d'une volonté :

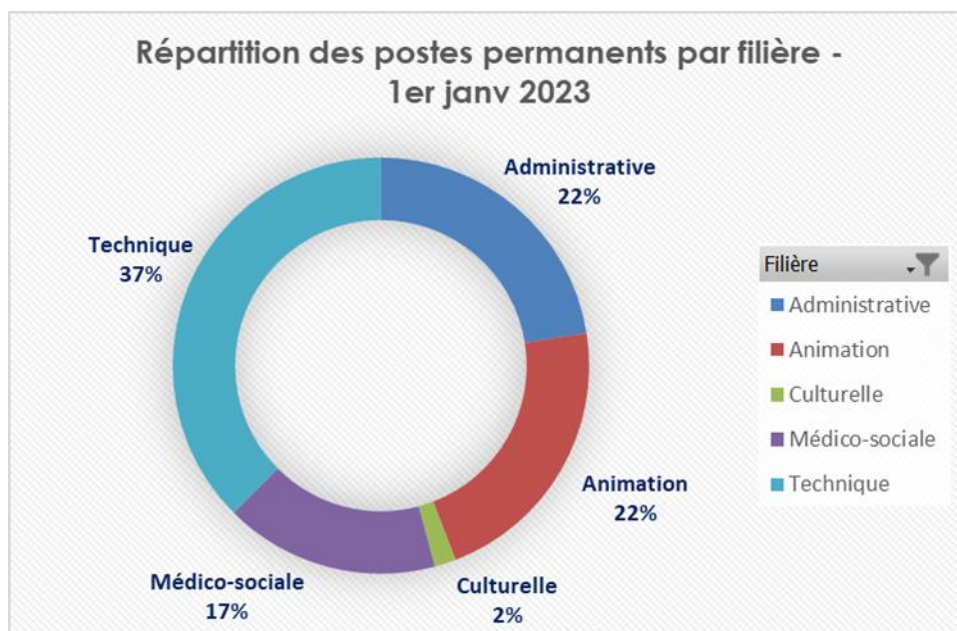
- D'intégrer de nouvelles compétences et de favoriser l'emploi des jeunes : 3 postes d'apprentis, 1 service civique, 2 stagiaires longue durée rémunérés,
- De soutenir la montée en compétences et les évolutions professionnelles choisies ou subies par un budget formation conséquent de 30 000€ (en dehors de la cotisation CNFPT).

- De créer un poste permanent d'agent d'accueil urbanisme pour compléter l'effectif du service urbanisme et la création d'un poste non-permanent de conducteur d'opération

Le ratio masse salariale/dépenses de fonctionnement est de 62,38% et la répartition de la masse salariale est la suivante :



Au 1er janvier 2023, la Ville compte 121 agents titulaires sur des postes permanents, représentant 110 Equivalents Temps Plein (ETP), répartis en 91 postes à temps complet et 30 postes à temps non complet.



La durée effective du travail des agents de Thouaré sur Loire est de 1 607h par an pour un temps complet et s'exerce selon 2 modalités :

- Sur la base de 37h30 en cycle hebdomadaire
- Sur la base de 35h en cycle annualisé pour les agents travaillant sur un rythme scolaire.

3.3.2.2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général subiront pleinement l'effet de l'inflation globale en 2023. Ainsi si le budget 2023 devrait connaître une hausse de 7,5% par rapport au budget prévisionnel 2022. Sur ces 7.5 points d'augmentation près de 6 points sont à mettre en lien direct avec les hausses de prix rapportées par nos fournisseurs et prestataires quant aux 1,5 points restants, ils se rapportent à des hausses mécaniques et de fait incompressibles (évolution de nos crédits de maintenance, et révision de notre police d'assurances liés à un patrimoine croissant...).

Le montant des charges générales sera donc de 2 324 000€ soit une évolution de + 7.5 % pour 2022.

L'hypothèse d'évolution des charges à caractère général pour la période de 2023 à 2026 s'établirait en moyenne à +3.37 % par an.

3.3.2.3 Les charges financières

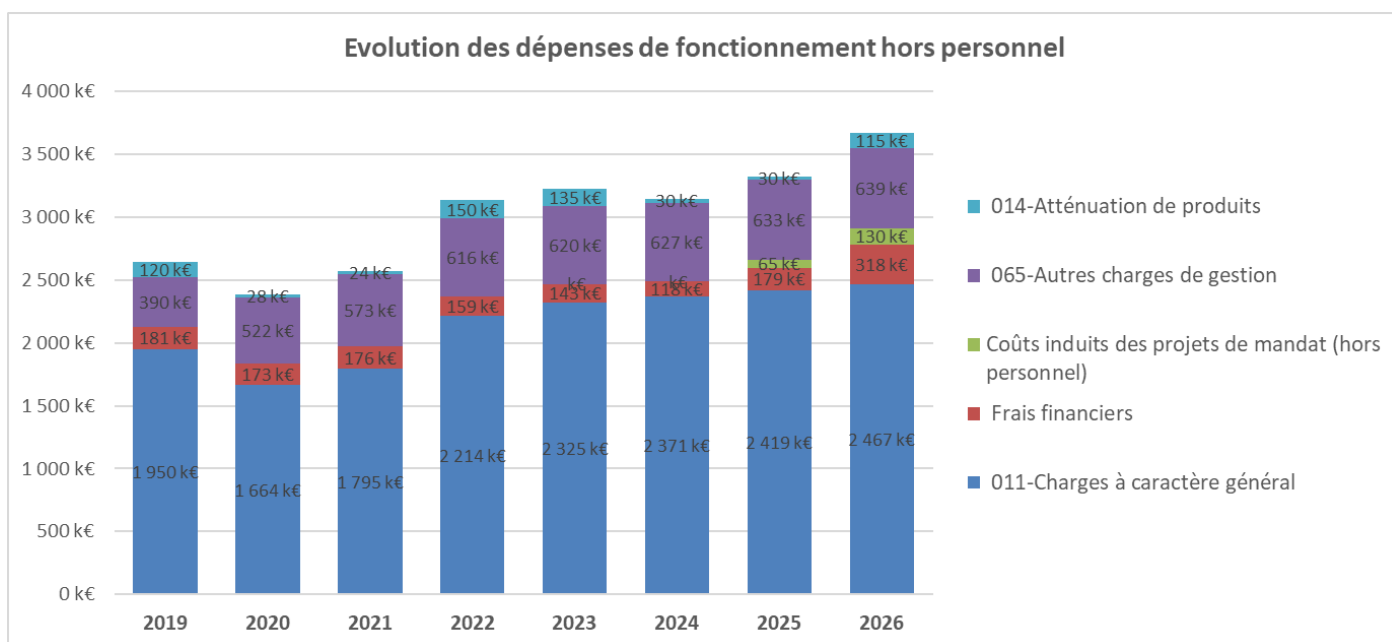
Les charges financières qui représentent les intérêts des emprunts sont estimées à 148 800€ en 2023 soit une baisse de 9%.

3.3.2.2 Les autres charges de gestion courante

Ce poste est en hausse avec une enveloppe estimée à 634 800€.

On note une augmentation de 7000€ de la subvention allouée au CCAS qui permettra de soutenir une dynamique d'accompagnement social plus étoffée.

La subvention OGEC est en croissance, passant de 185 502€ en 2022 à 197 392€ en 2023. Cette évolution s'explique, à charges constantes, par une baisse des effectifs en école maternelle publique.



3.4 les investissements et leur impact sur la prospective financière

3.4.1 Les besoins à couvrir en équipement

La prospective financière tient compte d'un programme d'investissements de 18,57 M€ entre 2023 et 2026 et répartis dans ces grandes masses comme suit :

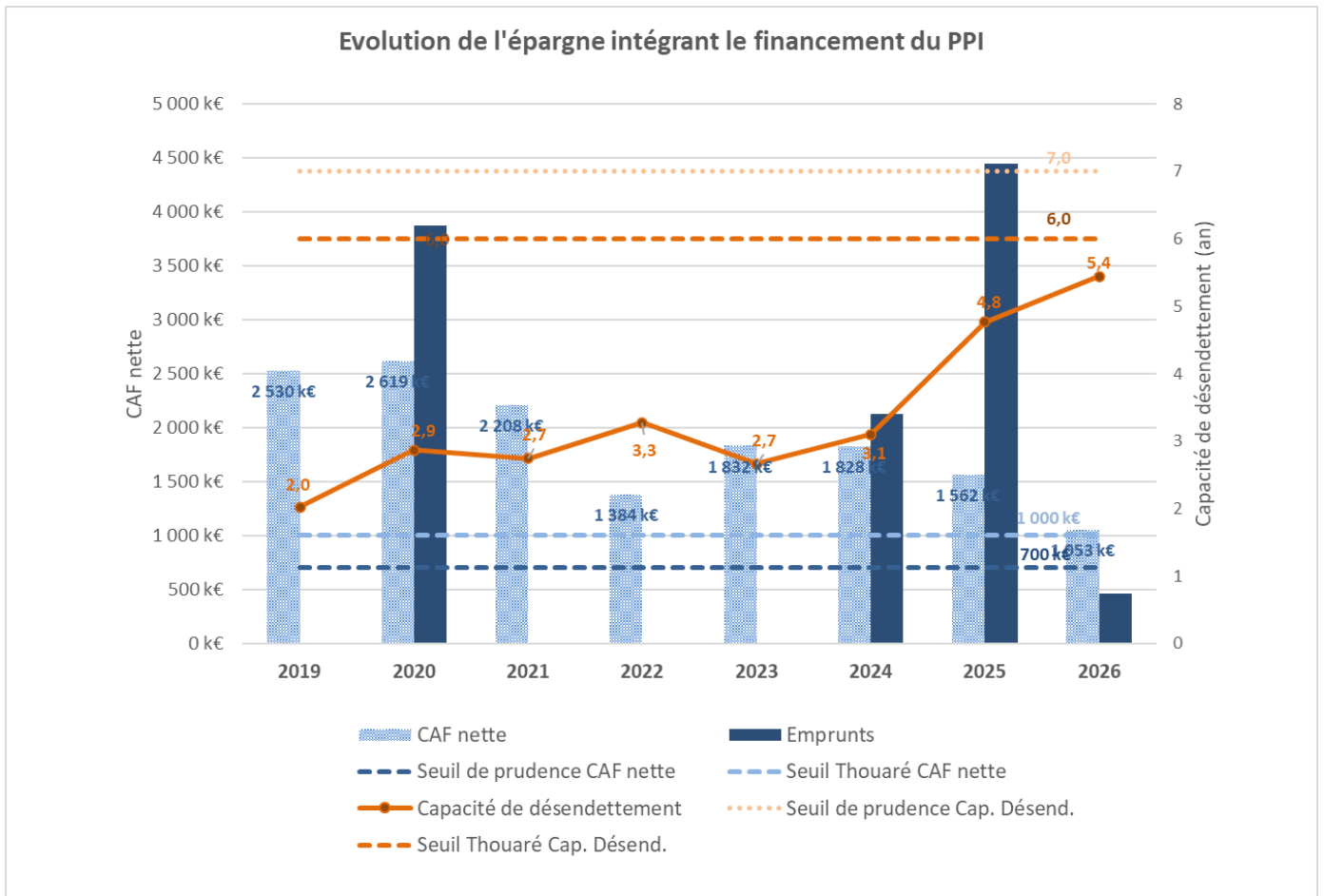
Opérations d'investissement programmées	Dépenses prévisionnelles 2023/2026
Cuisine centrale	4 510 000 €
Ferme maraîchère	655 000 €
Equipement multifonctions	6 100 000 €
Salle de basket	500 000 €
Equipements scolaires	524 000 €
Opérations d'aménagement paysager	290 000 €
Aménagement extérieur du parc des sports	500 000 €
Entretien patrimoine et rénovation énergétique	2 691 740 €
Budget participatif	40 000 €
Acquisitions foncières	2 764 427€
TOTAL	18 575 168 €

La mise en œuvre de nouveaux services induira naturellement des coûts supplémentaires de fonctionnement (cuisine centrale, équipement multifonctions.)

3.4.2 La recherche de financement

Pour financer ce programme d'investissement dans les conditions d'évolution de la section de fonctionnement énoncées précédemment, la commune devrait lever, en complément de sa capacité d'auto-financement, 7 M d'€ d'emprunt sur la période 2024-2026.

En outre, tous les dispositifs de subventionnement pouvant être sollicités au regard des différentes thématiques le seront.



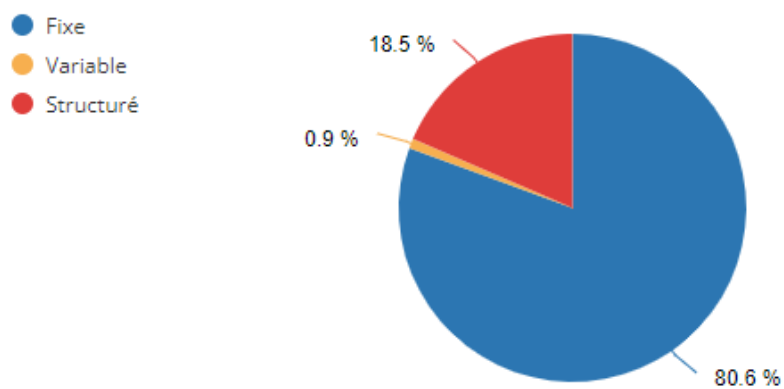
3.5 L'évolution prévisionnelle de la dette

Le capital restant dû de l'emprunt s'élève, début 2023, à 7 644 226,22€.

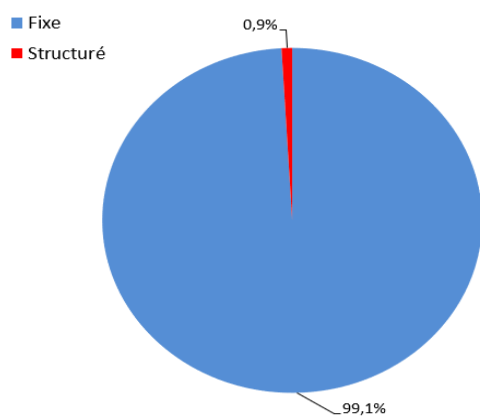
80% de la dette est actuellement à taux fixe, cependant l'emprunt structuré, dont l'encours est de 1 414 734€ a été renégoциé à taux fixe à 2,98% à compter de mars 2023 afin de contenir les charges financières d'une augmentation non contrôlée dans cette période de remontée des taux.

Par ailleurs l'emprunt à taux variable arrivera à échéance à fin 2025, ainsi la charge des intérêts est moindre pour les échéances restants dues.

REPARTITION DE L'ENCOURS

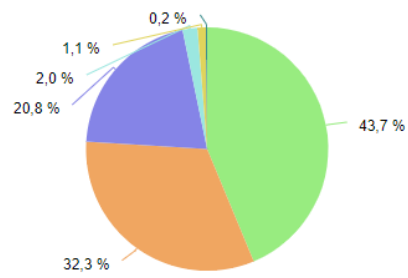


Nouvelle répartition de l'encours à Mars 2023 avec prise en compte de la renégociation :



9 emprunts sont actuellement en cours auprès de 6 prêteurs.

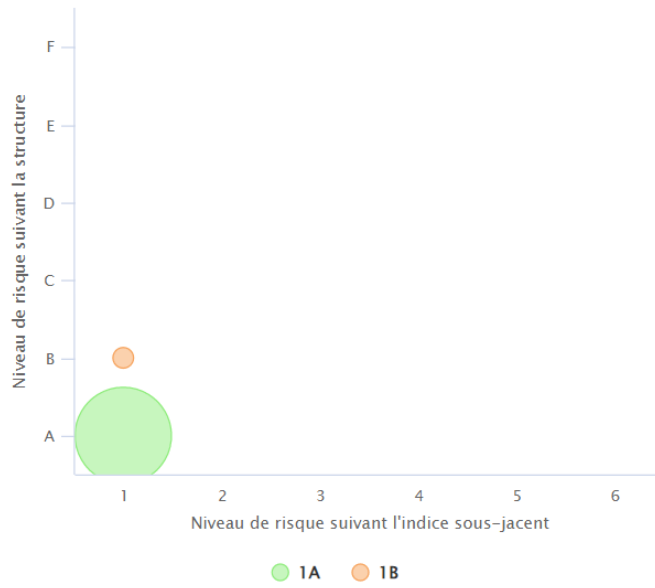
Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CREDIT AGRICOLE	-	43,7	3 341 250,00
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	32,3	2 466 527,06
CREDIT MUTUEL	-	20,8	1 588 036,32
CCAS	-	2,0	152 123,13
CAISSE D'EPARGNE	-	1,1	83 329,71
CAF	-	0,2	12 960,00
TOTAL			7 644 226,22

Le dernier emprunt qui nous exposait à un risque selon la Charte de Gissler a été renégocié à taux fixe à compter de mars 2023.

Classification de l'encours au 13/01/2023 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 13/01/2023	%
1-A	6 229 492,22	81,49 %
1-B	1 414 734,00	18,51 %
Total	7 644 226,22	100,00 %

4. CONCLUSION

Dans une période de transition et d'incertitudes, les présentes orientations budgétaires confirment les engagements de la municipalité d'élever le niveau de services et de le faire correspondre aux exigences croissantes des habitants.

Tout en contenant la progression de ces charges de gestion courante, la Ville de Thouaré n'échappe pas à la pression exercée par les fournisseurs auprès des collectivités clientes. Les prix de leurs prestations et fournitures augmentent donc au rythme de l'inflation.

Par ailleurs, comme chacun le sait, les charges de personnel augmentent. L'augmentation de 3.5 % de la valeur du point décidée par le gouvernement en juillet 2022 se répercute en année pleine en 2023.

Tout en maintenant une trajectoire financière responsable, et en intégrant cette nouvelle donne financière sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, nous maintenons un haut niveau d'investissement.

Avec une enveloppe de l'ordre de plus de 4 millions d'euros de dépenses moyennes d'équipement par an, la ville de Thouaré-sur-Loire s'oriente résolument vers une transition écologique et sociale.
